

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 101 (1975)  
**Heft:** 26

## Vereinsnachrichten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Divers

### A propos de l'Année du Patrimoine architectural

La large publicité faite à l'Année mondiale de la femme l'a peut-être fait oublier : 1975 était également l'Année européenne du patrimoine architectural. Nos lecteurs se seront demandé pourquoi il n'en a pas été fait mention dans le *Bulletin technique* ; ils ont droit à une explication. La plus importante de nos règles est de confier la rédaction des articles aux spécialistes des sujets à traiter, ce qui est l'origine principale de l'audience que nous avons acquise. Fidèles à cette ligne de conduite, nous nous sommes adressés dès août 1974 au secrétariat du Comité national suisse du patrimoine national en lui demandant la documentation permettant de rédiger un article original. Soucieux d'une information plus complète et diversifiée, nous avons prié en octobre 1974 les sections romandes de la Ligue suisse du patrimoine national de rédiger des contributions présentant leur activité respective, que nous aurions publiées tout au long de 1975. N'ayant pas reçu une seule réponse, nous avons demandé le 13 février 1975 au secrétariat du Comité national d'intervenir pour nous assurer les contributions souhaitées. Nous avons également prié d'influents personnalités des milieux de la protection du patrimoine de soutenir nos efforts. En tout, une douzaine de lettres, auxquelles nous n'avons reçu que deux réponses : l'une nous informant que le destinataire s'était démis de ses fonctions de président de section, l'autre nous faisant parvenir la seule contribution sous forme de cliché officiel, avec prière de le restituer après usage. Le voici donc, avec nos remerciements les plus sincères à ses propriétaires pour leur précieux appui !



Nous serions tentés de nous poser la question de savoir si la protection du patrimoine et les moyens qu'on lui consacre sont en de bonnes mains, voire de nous demander quels griefs graves au point de ne pouvoir être exprimés ses responsables nourrissent avec une si belle unanimité contre notre périodique ; nous préférons laisser nos lecteurs se former leur propre opinion, comme nous avons maintenant la nôtre. Par nature tournés vers le côté positif des choses, nous ne saurions faire mieux qu'en recommandant chaudement à nos lecteurs le numéro 21 (octobre 1975) de l'Alliance culturelle romande, consacré au thème « Pour notre patrimoine » (144 p., 25 fr., Alliance culturelle romande, 1225 Chêne-Bourg, c. c. p. 12-16722). Ce n'est pas moins de trente articles, magnifiquement illustrés, qui ont été réunis dans ce numéro ; groupés par thèmes, ils traitent aussi bien des motivations de la protection du patrimoine, des problèmes auxquels elle se heurte que d'exemples malheureux ou heureux des efforts entrepris pour la conservation du patrimoine architectural. Nous sommes d'autant plus heureux de saluer cette publication parfaitement réussie que nous n'avons pas pu, pour les raisons exposées ci-dessus, présenter ici les heurs et malheurs de la protection du patrimoine dans notre pays. Si nous pouvons faire connaître à des lecteurs qui ne l'auraient pas encore vu ce numéro de l'Alliance culturelle

romande, nous aurons ainsi apporté notre pierre à cette entreprise digne de figurer parmi nos préoccupations au-delà de 1975 : la défense de notre patrimoine architectural.

(Rédaction)

## Informations SIA

### Assemblée des délégués

Zurich, 29 novembre 1975

Ce ne sont pas moins de 143 délégués des groupes spécialisés et des sections SIA (dont certains avaient dû quitter leur domicile bien avant 6 heures du matin !) qui avaient répondu à l'appel du Comité central. Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit, ce dernier a saisi l'occasion d'informer les participants des points les plus importants de l'activité de la Société.

- Le concours « Gestion de l'énergie dans le bâtiment » a connu un plein succès en ce qui concerne la participation, puisqu'on a pu enregistrer 56 envois, dont 5 méritent le qualificatif « très bien » et 13 celui de « bien ». La 2<sup>e</sup> séance plénière du jury doit permettre d'établir le classement et de fixer la suite de la procédure, notamment la distribution des prix et la publication des travaux méritants, cela au printemps prochain.
- Conséquence de la situation économique plus difficile, le nombre des concours augmente ; malheureusement force est de constater que le règlement SIA n'est pas toujours respecté. La Commission des concours invite tous les membres SIA à annoncer immédiatement au secrétariat central les irrégularités qu'ils pourraient constater, afin de permettre une intervention sans délai. Il est toujours plus facile de corriger le tir avant que ne soit jugé un concours non conforme.
- L'activité du Groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger en vue de la création d'un Office pour soutenir efficacement la prospection et l'acquisition de mandats à l'étranger ayant déjà été mentionnée plusieurs fois dans ces colonnes, nous n'y reviendrons pas.
- Le nouveau dossier administratif SIA a également été présenté à nos lecteurs.
- L'action en vue de procurer des postes de travail aux ingénieurs et architectes fraîchement émoulus des hautes écoles s'est concrétisée par 70 offres d'emplois ; des efforts sont faits pour obtenir de nos autorités une participation d'un tiers aux salaires de ces nouveaux venus dans nos professions.
- On sait que la SIA participe activement aux travaux de la Conférence suisse de la construction ; le Forum de la construction créé par M. Brugger a déjà porté ses fruits : information réciproque des participants sur les tendances du marché, catalogue des problèmes, définition des buts et des instruments de la politique globale de la construction, analyse des résultats de cette politique, conception à long terme de la construction.
- Parmi les travaux des groupes spécialisés, relevons la journée d'études sur la physique de la construction, tenue par le groupe des architectes, ainsi que celle que consacrerà aux questions conjoncturelles (Engelberg II) le groupe de la construction industrielle, Technique pour l'homme (Ingénieurs de l'industrie), ainsi que la prochaine journée d'études organisée conjointement par l'EPFL et le groupe du génie chimique à Lausanne.

Le BTSR informe régulièrement ses lecteurs sur ces manifestations.

- Le groupe des ponts et charpentes a enregistré avec satisfaction la parution des deux premières monographies de la SEATU consacrées aux structures porteuses et aux matières plastiques, sujets traités lors de journées d'études de ce groupe.
- Enfin, M. Cogliatti, qui présidait l'assemblée, a eu le plaisir de présenter M. Kurt Meyer, nouveau rédacteur en chef de notre confrère « Schweizerische Bauzeitung ».

Ces préliminaires liquidés, et après approbation du procès-verbal de la dernière assemblée des délégués, il appartenait à M. Realini, trésorier, d'exposer la situation financière de la SIA. La détérioration rapide qu'il avait dû constater en juin dernier a pu être enrayée au cours du 2<sup>e</sup> semestre par une énergique compression des dépenses. La cause principale de cette dégradation — la mévente des normes — se manifeste moins durement. Il faut toutefois compter pour 1975 avec un déficit de 200 000 à 250 000 fr., absolument imprévisible lors de l'établissement du budget. Constatations positives : le nombre des membres est en augmentation (+ 250) et les cotisations de bureaux diminuent moins fortement que la courbe de la conjoncture. Cette vitalité de la Société incite le président à demander à l'assemblée les moyens de continuer à assumer ses tâches par le paiement d'une cotisation de solidarité unique de 30 fr., aussi bien pour les membres individuels que pour les bureaux. Cette rallonge, acceptée par les délégués, permettra d'équilibrer les comptes de 1975 et d'aborder 1976 sans avoir à entamer les réserves.

Pour le budget 1976, la situation est différente, puisqu'il a pu être établi en tenant compte de la détérioration intervenue pendant le 1<sup>er</sup> semestre 1975 et en y adaptant les dépenses (par exemple en gelant les salaires du secrétariat) et en améliorant les recettes par l'augmentation proposée des cotisations de bureaux (taxe de base 200 fr. au lieu de 170, + 2<sup>0</sup>/<sub>00</sub> au lieu de 1<sup>0</sup>/<sub>00</sub> des salaires AVS). Deux postes de ce budget ont suscité une discussion animée : la participation de 50 000 fr. au capital de fondation de l'Office central pour les travaux à l'étranger et une somme égale constituant la cotisation annuelle à cet Office. Alors que certains délégués mirent en doute le bien-fondé d'un financement par l'ensemble des membres accordé à un projet destiné à ne profiter qu'à une partie seulement parmi eux, l'opposition de la section vaudoise, de toute évidence mal comprise par beaucoup de délégués, visait le fait que ces contributions figurent au budget annuel ; il aurait en effet été concevable que la participation à l'Office soit portée au bilan et que l'on ne verse pas une cotisation annuelle — pouvant constituer un oreiller de paresse — mais que l'on accorde par exemple un prêt sans intérêts. Ce dernier argument a retenu l'oreille des délégués : en effet, si la participation au capital de fondation a été acceptée à une large majorité, les délégués ont suivi la proposition visant à nommer « aide au départ » le second poste de 50 000 fr. qui ne peut dès lors plus être considéré comme une cotisation due.

L'augmentation des cotisations de bureaux a également été ratifiée après une discussion nourrie, dont la tenue a malheureusement sombré au fil des minutes. Même si l'on peut ne pas être d'accord avec les estimations faites par le trésorier, il faut se souvenir que c'est lui qui en assume la responsabilité, après avoir étudié un dossier fort complet ; il est donc inutile de chicaner à perte de vue sur des hypothèses de travail dont personne ne conteste

qu'elles comprennent une importante fourchette. En tout état de cause, le fait que le budget 1976 ait été accepté à une large majorité, comme les augmentations des cotisations de bureaux proposées, constitue pour M. Realini un sujet de satisfaction, puisqu'il lui a réellement fallu convaincre les délégués.

Ces pièces de résistance une fois liquidées, l'acceptation de la révision du tarif B des honoraires et celle des statuts de la future section jurassienne ne constituaient plus que d'agréables formalités. On aura ainsi bientôt le plaisir de saluer la fondation d'une nouvelle section de la SIA.

On nous autorisera deux remarques : tout d'abord, la compréhension réciproque des langues nationales ne va pas aussi loin qu'on le croit généralement ; lors de votations sur des amendements présentés en cours de séance, force est de constater que tous les délégués ne savent pas exactement quels sont les termes et les buts des propositions soumises au vote. Il serait souhaitable que le Comité central examine comment éviter de tels malentendus, par exemple en recourant aux services des personnes bilingues en son sein ou au secrétariat général. D'autre part, un amendement présenté au cours de l'assemblée prend en quelque sorte les délégués à froid ; il incomberait aux sections de les formuler par écrit et en deux voire trois langues afin de les faire tenir avant l'assemblée aux autres sections, de même qu'au Comité central. Il serait ainsi possible de tenir des discussions plus nuancées et traitant mieux du fond des problèmes.

J.-P. WEIBEL.

## Postes à pourvoir

Voir page 9 des annonces

---

Rédacteur : J.-P. WEIBEL, ingénieur

---

### DOCUMENTATION GÉNÉRALE

Voir page 8 des annonces

### DOCUMENTATION DU BATIMENT

Voir page 4 des annonces

---

## Informations diverses

### Chauffage moderne à air chaud pour grands locaux

(Voir photographie page couverture)

Un programme intéressant de GRANUM SA, Neuchâtel.

#### Généralités

Le calcul des déperditions dans de grands locaux tels qu'églises, cinémas, halles d'exposition ou de montage, etc. n'est pas en soi un problème compliqué à résoudre.

Il est par contre plus difficile de garantir une bonne distribution de la chaleur en évitant que celle-ci s'accumule dans la partie haute du local.

De toutes les solutions envisageables, seul le chauffage à air chaud peut offrir cet avantage, à condition d'être convenablement installé.

#### Etablissement du projet

Lors de l'établissement d'un projet pour grande halle, le rôle du chauffagiste est d'encourager son client à faire le maximum pour obtenir :

- une bonne isolation, en sachant que les frais de pose d'une isolation de 2 ou 10 cm sont les mêmes !
- une bonne étanchéité du local, surtout vers les portes ;
- la suppression des ponts thermiques, particulièrement en présence de charpente métallique.